

L'Accession sociale



La Vente d'HLM

Gérée par des organismes spécialisés, la vente de logement social s'adresse à un public qui répond à certains critères.

Quels logements ?

Les logements concernés par la vente HLM (ou vente de patrimoine) sont des biens construits ou acquis depuis au moins dix ans par un organisme HLM et qui répondent à des normes d'habitabilité et de salubrité fixées par décret.

Ces logements sociaux sont mis à la vente soit sur proposition de l'organisme HLM, soit à la demande du locataire du logement social.

Quel public ?

Afin de vérifier l'éligibilité des demandeurs un dossier doit être constitué. Il doit être envoyé en recommandé et renseigner les points suivants :

- Revenus du foyer,
- Composition de la famille,
- Lieu d'habitation.

Dans les deux mois maximum le demandeur reçoit une réponse officielle.

Si elle est favorable il est fait un état des travaux réalisés lors des 5 dernières années au titre des parties communes et une information du montant des charges locatives est donné.

Quels avantages ?

La vente d'HLM permet une acquisition à prix abordable.

Il n'y a pas de déménagement

L'acheteur connaît la qualité du bien

L'acheteur devient copropriétaire et à la possibilité de disposer de son bien à sa convenance (location, vente).